



GRILLE DE CONTRÔLE

Nature du demandeur	V2-2020
Nom du demandeur	ANIZON
Prénom du demandeur	LAUREANE
Civilité du demandeur	Madame
Adresse du demandeur	40 COURS CARNOT
Code postal du demandeur	84000
Commune du demandeur	AVIGNON
Pays du demandeur	France
Téléphone 1 du demandeur	06 08 86 39 54
Courriel du demandeur	l.anizon07@gmail.com
	47 RUE CARNOT
Adresse du logement meublé	47 ROE CARNOT
Étage du logement meublé	
Code postal du logement meublé	84000
Commune du logement meublé	AVIGNON
Téléphone du logement meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant :	
Capacité d'accueil du logement meublé	4
Classement actuel	Non classé
Classement sollicité	2*
Numéro interne de rapport pour l'organisme évaluateur	22670 MT 082021 2670 00
Date de la visite d'inspection	30/08/2021
Date d'émission du document	13/09/2021
Nom de l'organisme évaluateur accrédité	12345 ÉTOILES DE FRANCE
SIRET de l'organisme évaluateur accrédité	52519566500019
Adresse 1 de l'organisme évaluateur accrédité	11 RUE DES CARRIÈRES
Adresse 2 de l'organisme évaluateur accrédité	
Code postal de l'organisme évaluateur accrédité	34430
Commune de l'organisme évaluateur accrédité	SAINT JEAN DE VEDAS
Téléphone de l'organisme évaluateur accrédité	06 46 35 44 25
Fax de l'organisme évaluateur accrédité	
Courriel de l'organisme évaluateur accrédité	contact@etoiles-de-france.fr
Site internet de l'organisme évaluateur accrédité	www.etoiles-de-france.fr
Civilité de l'inspecteur	Monsieur
Nom de l'inspecteur	THIERRY DION
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	NON
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous traitance externe :	

RAPPORT DE CONTRÔLE DÉTAILLÉ

N° du			statut du		Validation du	Nb de points	État	Surfaces			
14 00	Intitulé du critère	Cat.	Statut uu	Points	validation du	14b de points	Ltat	Surfaces	Commentaires		
critère			critère		critère	obtenus	propreté	relevées			
	Chapitre 1 : Equipements et aménagements										
	1.1 Aménagement général										
	Surfaces de l'habitation										
	Surface minimum d'un logement d'une piéce d'habitation pour une personne	2*		14 m2							
	Surface minimum d'un logement d'une piéce d'habitation pour 2 personnes	2*		14 m2	!						
	Surface minimum chambre supplémentaire	2*		8 m2							
	Surface minimum par personne supplémentaire (au delà de deux) par pièce d'habitation	2*		3 m2							
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires conforme	2*	x	5	0	5		20,034 m2	1 pièce / 4 personnes		
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 25%	2*	0	4	n						
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 50%	2*	0	4	n						
4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 75%	2*	0	4	n						
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 100%	2*	o	4	n						
	Équipement électrique de l'habitation										
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	2*	x	1	0	1					
7	Éclairage en bon état de fonctionnement de chaque pièce	2*	X	4	0	4					
	Téléphonie et communication										
8	Téléphone à proximité immédiate	2*	x	1	n						
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec au besoin un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	2*	0	1	n				Pas de téléphone dans le logement		
10	Accès internet haut débit	2*	0	3	0	3			Bbox		
	Télévision et équipement hi-fi					·					
11	Télévision couleur installée avec télécommande	2*	0	2	0	2					
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	2*	0	2	0	2					
13	Possibilité d'accéder à des chaines internationales ou thématiques	2*	0	2	0	2					
14	Chaine hi-fi (avec radio)	2*	0	2	n						
15	Lecteur DVD	2*	0	2	n						
	Équipement pour le confort du client										
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	2*	X	4	0	4			Acquis - 1 seule pièce		
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce de d'habitation	2*	х	5	0	5					
18	Occultation opaque extérieure ou intérieure dans chaque pièce recevant du couchage	2*	х	5	0	5			Rideaux occultants		

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	2*	х	5	О	5			Double vitrage
20	Existence d'un système de chauffage	2*	х	5	0	5			
21	Climatisation ou système de rafraichissement d'air	2*	0	3	n				
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	2*	0	3	0	3			
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en 5* pour les logements de plus de 2 personnes inclus	2*	0	2	n				
24	Étendage ou séchoir à linge	2*	X	4	0	4			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai brosse avec serpillère ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	2*	х	5	О	5			Equipement complet
	Mobiliers								
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3* 4* & 5*	2*	x	4	0	4			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	2*	X	4	0	4			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuils et table basse	2*	X	4	0	4			Canapé convertible
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	2*	0	3	0	3			
	1.2 Aménagement des chambres								
	Literie								
	Lit(s) pour une personne	2*		90X19)				
	Lit(s) pour deux personnes	2*		140X19	0				
30	Respect des dimensions du ou des lits	2*	X	4	0	4			1 lit 140x190 / 1 convertible 160x200
31	Un oreiller par personne (2 pour les catégories 3* 4* et 5*)	2*	X	2	0	2			1 oreiller par personne
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire en 4* & 5*	2*	X	2	0	2			Couettes
33	Matelas protégé par des alaises ou des housses amovibles	2*	X	2	0	2			
	Équipements et mobiliers (dont électriques)								
34	Éclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	2*	X	1	n				1 seul côté
35	Interrupteur central près du lit (va et vient)	2*	0	2	0	2			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	2*	0	2	n				
	1.3 Équipement et aménagement des sanitaires								
	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à :	6	personn	es					
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	2*	x	5	0	5		3,939 m2	VMC
38	Équipement minimum de la salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude -une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche obligatoire pour pour les catégories 1* 2* & 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) obligatoire pour	2*	x	3	0	3			Douche rideaux
39	Un WC (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - WC indépendant de la salle d'eau pour les 5*	2*	x	2	0	2			dans la salle d'eau

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
	Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de (inclus) :	7	personn	es					
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	2*	NA	NA					moins de 7 personnes
41	Équipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	2*	NA	NA					
42	Un WC (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	2*	NA	NA					
	Équipements salle(s) d'eau								
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	2*	0	2	0	2			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	2*	0	2	0	2			
45	Patère(s)	2*	х	1	0	1			
46	Miroir - miroir en pied obligatoire pour les 4* & 5*	2*	0	2	0	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	2*	0	2	0	2			
48	Espaces de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	2*	0	2	0	2			
49	Sèche-cheveux électrique	2*	0	1	0	1			
	1.4 Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au								
	logement								
	Bac(s) à laver								
50	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique	2*	Х	3	0	3			
	Appareils de cuisson		T			_			
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)	2*		2		foyers			
	Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)	2*		4		foyers			
51	Nombre de foyers respectés	2*	Х	3	0	3			2 foyers
	Plaque vitrocéramique ou à induction	2*	0	3	0	3			Induction
53	Mini four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	2*	Х	2	n				
54	Four	2*	0	3	n				
55	Four à micro-ondes	2* 2*	0	4	0	3			H-H-
56 57	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée Quantité de vaisselle non dépareillée en nombre suffisant pour le nb d'occupants - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne obligatoire pour 4* & 5*	2*	x	3	0	3			Hotte
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon,1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	2*	x	3	0	3			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	2*	X	2	0	2			
	Autres matériels								
60	Cafetière	2*	х	2	0	2			
61	Bouilloire	2*	х	1	0	1			
62	Grille-pain	2*	0	1	0	1			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* & 5*	2*	0	2	n				
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	2*	х	4	0	4			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	2*	0	2	0	2			
66	Poubelle fermée	2*	х	1	0	1			

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires	
	Ascenseurs Immeuble ou habitat collectif									
67	Pour accéder au 4e étage à partir du RdC	2*	0	4	n					
68	Pour accéder au 3e étage à partir du RdC	2*	0	4	n				-	
	Parking voiture									
69	Emplacement(s) à proximité	2*	X	4	0	4			-	
70	Emplacements privatifs	2*	0	2	n				-	
71	Garage privatif fermé	2*	0	2	n					
	Balcon, loggia, terrasse, jardin									
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m2 minimum) équipé d'un mobilier de jardin	2*	0	2	n					
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5 m2 minimum) équipé d'un mobilier de jardin	2*	0	3	n					
74	Logement meublé avec parc ou jardin (50 m2 minimum ou 200 m2 si commun à d'autres logements)	2*	0	4	n					
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	2*	0	2	n					
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	2*	0	2	n					
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	2*	0	2	n					
	Environnement									
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	2*	0	4	0	4				
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	2*	0	4	n					
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieux de spectacles, de commerces ou de transport(s) public(s)	2*	0	4	0	4				
	1.6 État et propreté des installations et des équipements									
81	Les sanitaires (toilettes et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	2*	х	5	0	5	4,00			
82	Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état	2*	Х	5	0	5	4,00			
83	Le mobilier est propre et en bon état	2*	Х	5	0	5	4,00			
84	La literie est propre et en bon état	2*	X	5	0	5	4,00			
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	2*	Х	5	0	5	4,00			

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
	Chapitre 2 : Service au client								
	2.1 Qualité et fiabilité de l'information au client								
86	Mise à disposition de la présente grille de classement ou de son résumé sur demande	2*	Х	1	0	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'information locale pratiques et touristiques mis à jour (année courante)	2*	x	3	0	3			
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	2*	o	2	o	2			
	2.2 Les services proposés								
89	Accueil personnalisé sur place	2*	0	3	0	3			
90	Draps à la demande - draps inclus pour 5*	2*	X	2	0	2			Inclus dans la prestation
91	Linge de toilette à la demande - linge de toilette inclus pour catégorie 5*	2*	х	2	0	2			Inclus dans la prestation
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	2*	X	2	0	2			Inclus dans la prestation
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - service inclus pour la catégorie 5*	2*	0	3	0	3			Inclus dans la prestation
94	Matériel pour bébé (siège et lit à la demande)	2*	х	2	n				·
95	Service de ménage à la demande	2*	0	2	0	2			Sur demande
96	Produit d'entretien à la demande ou mis à disposition	2*	0	3	0	3			A disposition
97	Adaptateurs électriques à la demande	2*	х	2	0	2			·
	Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable								
	3.1 Accessibilité								
	Information, sensibilisation								
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	2*	NA	NA					Non accessible
30	Autres services								Troil decessione
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	2*	0	2	n				
100	Réveil lumineux ou vibreur	2*	0	2	n				
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et couleurs	2*	0	2	n				
102	Mise à disposition de telecommande de television à grosses touches et codieurs	2*	0	2	n				
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	2*	0	2	n				
	Largeur de toutes les portes adaptée	2*	0	2	n				
104	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et	Ζ'	U		11				
105		2*	0	2	n				
	images aux textes (un seul message à la fois)								
100	3.2 Développement durable	2.4	 	2					la 11 "
106	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'énergie	2*	X	2	0	2			Double vitrage
107	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'énergie supplémentaire	2*	0	2	0	2			Ampoules basse consommation
108	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'eau	2*	X	2	0	2			Douche
109	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'eau supplémentaire	2*	O	2	О	2			Chasse double flux
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	2*	NA	NA					Non mis en place dans la copropriété
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	2*	x	3	0	3			
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	2*	0	3	0	3			
									V2-2020



RÉSULTATS DU RAPPORT



Adresse du logement meublé :

47 RUE CARNOT 84000 AVIGNON

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	156
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a) :	149
c) Nombre de points obligatoires atteints :	150
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit a-c*3 :	18
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée :	143
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de e) :	15
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	33
h) Nombre de points à la carte atteints :	65
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI

V2-2020

Nom de l'inspecteur :

THIERRY DION

Date: 13 septembre 2021

12345 ÉTOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 665
11, rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS
06 46 35 44 25